

**Agence nationale du
médicament vétérinaire**

CEVAC Chlamydia – Ch. abortus - Ovins

Rupture d'approvisionnement

Date d'actualisation : 01/07/2024

Nom du médicament vétérinaire	CEVAC CHLAMYDIA
Laboratoire exploitant	CEVA SANTE ANIMALE 10 avenue de la Ballastière 33500 LIBOURNE
Date de la rupture	01/05/2024
Principe actif	Chlamydophila abortus (Chlamydia psittaci, variété ovis), souche thermosensible 1B $\geq 10^5$ Unités Formant Inclusion.
Indications	Chez les brebis, immunisation active contre la chlamydie abortive.
Motif de la rupture	Retard de production.
Date prévisionnelle de remise à disposition	Septembre 2024
Observations particulières	<ul style="list-style-type: none">• OVILIS Chlamydia, disposant d'une même substance active et d'une même indication est en rupture concomitante en cascade (voir fiche spécifique).• INMEVA suspension injectable à souches inactivées (Chlamydia abortus, souche inactivée A22 et Salmonella enterica subsp. enterica serovar Abortusovis, souche inactivée Sao), est une alternative disponible pour une immunisation active visant à réduire les signes cliniques (avortement, mortinatalité, mortalité néonatale précoce et hyperthermie) causés par Chlamydia abortus, mais aussi les avortements causés par Salmonella abortusovis et à réduire l'excrétion des deux agents pathogènes par les animaux infectés. Toutefois, pour la primovaccination les animaux doivent recevoir 2 doses espacées de trois semaines, la première au moins cinq semaines avant accouplement ou insémination artificielle.